

## Communiqué de Presse



---

### Contacts

**Nicole Gesret** – Marketing & Communication Manager

+33 1 49 02 48 23

**Sylvie Guichaoua** – Executive Manager

+33 1 49 02 44 46

Paris, le 29 octobre 2009

### **Dans un monde de plus en plus imprévisible « Group Plus » de Chartis : Les nouvelles solutions pour protéger les salariés des entreprises**

La grippe H1N1, les attentats de Bombay, le crash du vol AF447...Autant d'événements qui touchent de près les entreprises et leurs employés.

Parce que les préoccupations des entreprises changent, que le monde devient de plus en plus imprévisible, la gamme Group Plus de Chartis évolue afin proposer des solutions adaptées au monde d'aujourd'hui, mais aussi anticiper les besoins de demain auxquels les entreprises et leurs employés sont confrontés.

**La gamme Group Plus de Chartis** propose des solutions pour la gestion sociale de l'entreprise et des programmes spécifiques pour la mobilité des employés, qu'ils soient en déplacement professionnel ou expatriés, avec trois produits : Groupe Accident, Déplacements Professionnels, Expatriate Care.

Nos clients sont notre plus grande source d'innovation, et grâce à eux la nouvelle génération Group Plus s'est construite autour de trois réflexions :

- Une nouvelle approche de nos contrats avec une rédaction simple ainsi que des garanties et services étendus,
- Une protection renforcée avec des garanties et services innovants comme la « Protection de crise » ou encore le « Programme de réadaptation »,
- **La charte client Group Plus** qui nous engage en termes de délais.

*« Nos clients entreprises étant confrontés à des environnements de plus en plus complexes, nous avons partagé leur besoin de disposer de solutions simples mais complètes pour répondre et anticiper les besoins de leurs employés mais aussi de leur famille. C'est ainsi que nous garantissons automatiquement les conjoints et enfants lorsqu'ils accompagnent le collaborateur de l'entreprise. Lors de nos études, est également ressortie l'importance de la protection contre le « risque terrorisme », etc. Nous avons alors créé deux garanties innovantes :*

- « Protection Invités » parce que la vie d'une entreprise, c'est de recevoir des clients, des prestataires, d'organiser des événements et salons. Ces personnes peuvent être victimes d'un accident : l'entreprise peut alors indemniser rapidement les victimes ;
- « Protection Crise » qui concerne les collaborateurs en déplacement et permet d'annuler ou d'interrompre un voyage lorsqu'il, recommandé de ne pas voyager dans un pays où se déclenchent un événement politique, militaire, mais aussi une catastrophe naturelle ou une épidémie, mais aussi d'indemniser les frais d'évacuation et d'intervention de consultants spécialisés en gestion de crise.

Et comme un accident bouleverse la vie et rend un retour à l'activité professionnelle parfois difficile sans accompagnement, il nous a paru également nécessaire d'aller plus loin en terme de services et de proposer un « Programme d'aide au retour à l'emploi » pour un employé victime d'un accident, avec un accompagnement psychologique personnalisé » indique Jean-Marie Guegan, Directeur Assurances de Personnes de Chartis.

---

### **A propos de Chartis**

Chartis est l'un des leaders mondiaux de l'assurance Dommages aux Biens et de Responsabilité, servant plus de 40 millions de clients dans 160 pays et juridictions. Avec une expérience de plus de 90 années, l'un des portefeuilles Produits et Services les plus larges, une haute expertise dans la gestion des sinistres et une excellente solidité financière, Chartis accompagne ses clients Entreprises et Particuliers en leur permettant de gérer leurs risques en toute confiance.

Chartis est la marque commerciale pour les opérations d'assurance Dommages aux Biens et de Responsabilité de Chartis Inc. Pour plus d'information, visitez notre site [www.chartisinsurance.com](http://www.chartisinsurance.com). Tous les produits sont souscrits par des filiales d'assurance ou des affiliés de Chartis Inc. Toutes les garanties peuvent ne pas être disponibles dans tous les pays et sont soumises aux termes et conditions du contrat. Certains produits (hors assurance) et services peuvent être fournis par d'autres entreprises.